

Commission Départementale des Activités Sportives Section FEMININES

Procès-Verbal n° 30

Réunion du :	Mardi 21 mars 2023
Président :	M. Guy BOUCHON
Référent C. Féminine :	Mme Lydie BASTIEN
Secrétaire :	Mme Huguette CARPENTIER
Membre :	MM. Raymond CAZEAUX – Frederic BAUMANN - Yves FRACHET

INFORMATION

1. Dans le cadre de l'article 188 et 190 des R.G. et 80 des R.S. du District du Var, les décisions prises par les Commissions non disciplinaires peuvent être frappées d'appel par toute personne directement intéressée dans le délai de sept jours à compter du lendemain du jour de la notification de la décision contestée (par exemple, une décision notifiée le 15 du mois ne peut être contestée que par l'envoi d'un appel, au plus tard, le 22 du mois).

Le jour de la notification est le jour de la publication de la décision sur le site internet officiel du District ou sur Footclubs. Les règlements des compétitions peuvent prévoir des dispositions spécifiques concernant les délais d'appel.

L'appel est adressé à la commission d'Appel par courrier électronique envoyé d'une adresse officielle du club. A la demande de la commission compétente, l'appelant devra être en mesure de produire un accusé de réception de cet envoi.

Le non-respect de ces formalités entraîne l'irrecevabilité de l'appel.

- 2. La commission compétente transmet, par tous moyens, une copie de cet appel aux parties intéressées.
- 3. Tout appel entraîne la constitution de frais de dossier d'un montant fixé par l'instance dont dépend la commission d'appel, et qui est débité du compte du club appelant (46 €)
- 4. La Commission compétente saisie de l'appel statue sur sa recevabilité, puis sur la régularité de la procédure antérieure, puis sur le fond.
- 5 L'appel des décisions à caractère disciplinaire relève des procédures particulières prévues au Règlement Disciplinaire figurant dans l'article 83 des R.S. du District du Var

LA COMMISSION FEMININES SE REUNIE TOUS LES MARDIS

ORDRE DU JOUR

- Informations
- Traitement du courrier
- -Tirage Coupe du Var
- Reports de matchs

INFORMATION ET REGLEMENT

Les prochains tirages des coupes du Var seront effectués au sein des locaux de l'IMPACT TV diffusé en direct sur la chaine le lundi 27 mars à partir de 18 heures.





CORRESPONDANCE

FC LA SEYNE: demande d'avancer la rencontre U15F contre CA CANNETOIS du 01.04.23 au 25.03.23. Vu accord écrit des 2 clubs, la Commission donne un avis favorable.

REPORTS DE MATCH

RAPPEL

TOUT REPORT DE MATCH EST SOUMIS A L'APPROBATION DE LA COMMISSION FEMININE

FEUILLES DE MATCHS MANQUANTES

1 ère parution

Séniors A 8 Coupe du Var

F.C ROCBARON / CA ROQUEBRUNOIS du 19.03.2023 (58015.1)

2ème parution

U15F A 8

LA SEYNE FC / HYERES FC du 11.03.23 (55344.1)

DOSSIERS TRANSMIS A LA C.DES STATUTS ET REGLEMENTS

Séniors A 8 : Coupe du Var

LA SEYNE F.C / CAMPS ELAN SPF (58014.1)

U15F A 8 : Coupe du var

F.C PUGETOIS / C.A. CANNETOIS (57982.1) LA CADIERE U.S / LA SEYNE F.C (57983.1)

> Prochaine réunion Mardi 28 Mars 2023

> > La Référente C. Féminine : Lydie BASTIEN La Secrétaire : Huguette CARPENTIER